

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2020-601 du 19 mai 2020 adaptant et étendant à certaines collectivités d'outre-mer des dispositions relatives à la lutte contre le tabagisme

NOR : SSAP2003130D

Publics concernés : fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants de produits du tabac, de produits du vapotage et de produits à fumer à base de plantes autres que le tabac.

Objet : fabrication, présentation, vente et usage des produits du tabac, des produits du vapotage et des produits à fumer à base de plantes autres que le tabac.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret prévoit les modalités d'application des diverses dispositions concernant le tabac dans certaines collectivités d'outre-mer, suite à la publication de l'ordonnance n° 2016-1812 du 22 décembre 2016 relative à la lutte contre le tabagisme et à son adaptation et son extension à certaines collectivités d'outre-mer.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant des ministères de la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

Vu la saisine du conseil régional de la Guadeloupe en date du 14 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil départemental de la Guadeloupe en date du 14 octobre 2019 ;

Vu la saisine de l'assemblée de la Guyane en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la saisine de l'assemblée de la Martinique en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil départemental de Mayotte en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Barthélemy en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Martin en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil départemental de La Réunion en date du 16 octobre 2019 ;

Vu la saisine du conseil régional de La Réunion en date du 17 octobre 2019 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le titre I^{er} du livre V de la troisième partie du code de la santé publique est ainsi modifié :

I. – Au II de l'article R. 3511-1, après les mots : « Union européenne », sont ajoutés les mots : « , à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

II. – A l'article D. 3512-9-5 :

1° Au I, après les mots : « annexe I », sont insérés les mots : « du décret n° 2016-1139 du 22 août 2016 » ;

2° Au II, après les mots : « annexe III », les mots : « du présent décret » sont remplacés par les mots : « du même décret ».

III. – Le chapitre II est complété par une section 6 ainsi rédigée :

« Section 6

« Dispositions spécifiques aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon

« Art. D. 3512-35. – Dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'article D. 3512-9-1, les mots : “des débitants de tabac, des titulaires du statut d'acheteur-revendeur et des revendeurs, mentionnés au premier alinéa de l'article 568 du code général des impôts” sont remplacés par les mots : “pratiquant le commerce du tabac”. »

IV. – L'article D. 3513-1 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les mots : “les établissements des débitants de tabac,” prévus au premier alinéa du présent article sont supprimés. »

V. – Après l'article R. 3515-8, il est créé un article R. 3515-9 ainsi rédigé :

« Art. R. 3515-9. – Pour l'application des articles R. 3515-5 et R. 3515-6, dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les mots : “, dans les débits de tabac,” sont supprimés. »

Art. 2. – I. – Le chapitre II du titre II du livre VIII de la troisième partie du même code est remplacé par les dispositions suivantes :

« CHAPITRE II

« LUTTE CONTRE LE TABAGISME

« Art. R. 3822-1. – Le titre I^{er} du livre V de la présente partie est applicable à Wallis-et-Futuna dans sa rédaction indiquée dans la deuxième colonne du tableau ci-après et sous réserve des adaptations prévues au présent chapitre :

R. 3511-1	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3511-2	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
D. 3511-3	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
R. 3512-1	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-1-1	Décret n° 2017-279 du 2 mars 2017
R. 3512-1-2	Décret n° 2017-279 du 2 mars 2017
R. 3512-1-3	Décret n° 2017-279 du 2 mars 2017
R. 3512-1-4	Décret n° 2017-279 du 2 mars 2017
R. 3512-1-5	Décret n° 2017-279 du 2 mars 2017
R. 3512-1-6	Décret n° 2017-279 du 2 mars 2017
R. 3512-2	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-3	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-4	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-5	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-6	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-7	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-8	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-9	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
D. 3512-9-1	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
D. 3512-9-2	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
D. 3512-9-3	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
D. 3512-9-4	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016

D. 3512-9-5	Décret n° 2020-601 du 19 mai 2020
D. 3512-9-6	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
D. 3512-9-7	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
R. 3512-10	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-11	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-12	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-13	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-14	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-15	Décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018
R. 3512-16	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
D. 3512-16-1	Décret n° 2016-1708 du 12 décembre 2016
D. 3512-16-2	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
D. 3512-16-3	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
R. 3512-17	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-18	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-19	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-20	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-21	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-22	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-23	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-24	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-25	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-26	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-27	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-28	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3512-30	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
D. 3513-1	Décret n° 2016-1139 du 22 août 2016
R. 3513-2	Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017
R. 3513-3	Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017
R. 3513-4	Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017
R. 3513-5	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3513-6	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3513-7	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3513-8	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3513-9	Décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018
R. 3514-1	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3514-2	Décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018
R. 3515-1	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3515-2	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016

R. 3515-3	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3515-4	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3515-5	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3515-6	Décret n° 2016-1117 du 11 août 2016
R. 3515-7	Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017
R. 3515-8	Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017

« Art. R. 3822-2. – Pour leur application à Wallis-et-Futuna :

« 1° Au II de l'article R. 3511-1, les mots : “de l'Union européenne” sont remplacés par les mots : “de la collectivité” ;

« 2° Au 4° de l'article R. 3512-2, les mots : “telles que définies par le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux” sont supprimés ;

« 3° A l'article R. 3512-6, les mots : “du code du travail” sont remplacés par les mots : “de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer” ;

« 4° A l'article R. 3512-8, les mots : “notamment celles du titre III du livre II du code du travail” sont remplacés par les mots : “applicables à la collectivité” ;

« 5° A l'article R. 3513-6, les mots : “, d'une personne physique ou morale responsable au sein de l'Union européenne et, le cas échéant, de l'importateur dans l'Union” sont supprimés ;

« 6° Aux articles R. 3515-5 et R. 3515-6, les mots : “dans les débits de tabac” sont supprimés.

« Art. D. 3822-3. – Pour leur application à Wallis-et-Futuna :

« 1° A l'article D. 3512-9-1, les mots : “des débiteurs de tabac, des titulaires du statut d'acheteur-revendeur et des revendeurs, mentionnés au premier alinéa de l'article 568 du code général des impôts” sont remplacés par les mots : “pratiquant le commerce du tabac” ;

« 2° A l'article D. 3512-9-2, les mots : “et la liste des laboratoires agréés est transmise par le ministère chargé de la santé à la Commission européenne” sont supprimés ;

« 3° A l'article D. 3513-1, les mots : “les établissements des débiteurs de tabac,” sont supprimés. »

II. – L'article R. 3822-1 du code de la santé publique en tant qu'il rend applicables à Wallis-et-Futuna les articles R. 3513-2, R. 3513-3, R. 3513-4, R. 3515-7 et R. 3515-8 du même code entre en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

Art. 3. – Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 mai 2020.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*

OLIVIER VÉРАН

*La ministre des outre-mer,
ANNICK GIRARDIN*